



## COMMUNE DE VEZINS

## Conseil Municipal

Session ordinaire

Séance du mercredi 25 Septembre 2019

Étaient présents : M. VAN VOOREN Cédric, Maire.

MM. et Mmes HERVÉ Michel, M POISSONNEAU Claude, MURZEAU Arnaud, BOUHATMI Nadia, CHOIMET Valérie Adjoint.

MM. et Mmes BARILLÈRE Jean-René, CHEVALIER Fabienne, COTTENCEAU Marylène, DEROUINEAU Linda, MASSON Bruno, TIJOU Liliane Conseillers municipaux.

Excusée : M. ROBIN Franck, Conseillère municipale.

Absents : Mmes et M. LAIZET Séverine, LOPES Véronique, PORTAL Michel, SABATINI Ange, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mr Claude POISSONNEAU

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

**Approbation du Compte Rendu de la séance précédente.**

Le Compte rendu de la séance du 04/09/2019, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, demande de modification ou observations particulières est adopté.

**I – FINANCES**

**- BUDGET PRINCIPAL 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N°5 – VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur le Maire explique que la décision modificative suivante est nécessaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

**APPROUVE** la décision modificative suivante,

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 2112/300 : Terrains de voirie		- 700.00 €
D 21578/400 : Autre matériel et outillage de voirie		+ 700,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

## - MODIFICATION DE MARCHÉ N°1 – MARCHÉ DE TRAVAUX – VRD ET ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT LES JARDINS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 22.01.2014 et la signature du marché en date du 14.03.2014 avec l'entreprise BOUCHET TP concernant le marché de travaux pour la réalisation des travaux liés au terrassement, à l'assainissement et à la création de la voirie du lotissement LES JARDINS pour un montant de 44 836.75 € HT soit 53 804.10 € TTC.

Considérant les modifications nécessaires prenant en compte des travaux non-prévus initialement en plus-value et des travaux en moins-value pour un montant de 5 177.85 € HT, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve ces modifications et autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de modification du marché de travaux – VRD et assainissement – Lotissement Les Jardins détaillé comme suit :

- Marché de base HT : 44 836.75 € HT
- Marché de base TTC : 53 804.10 € TTC
- Montant de la modification n°1 : 5 177.85 € HT
- Nouveau montant du marché : 50 014.60 € HT soit 60 017.52 € TTC

## - REMBOURSEMENT MATERIEL PAR LE COMITE DES FETES – FETE DE LA MUSIQUE 2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la fête de la musique organisée par le comité des fêtes a eu lieu le 5 juillet dernier.

Monsieur le Maire explique qu'à cette occasion la commune a loué auprès de l'entreprise ECOCUP DISTRIBUTION des gobelets. Une partie de ces gobelets n'a pas été rendu et la commune a dû s'acquitter d'une facture de 295.24 € TTC.

Un courrier a été envoyé au comité des fêtes pour demander le remboursement de la facture précitée.

Monsieur le Maire, au vu de ces éléments, propose au conseil municipal de l'autoriser à recevoir au nom de la commune le remboursement par le comité des fêtes de la facture émise par l'entreprise ECOCUP DISTRIBUTION d'un montant de 295.24 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise monsieur le Maire à recevoir par le comité des fêtes et au nom de la commune le remboursement de la facture émise par l'entreprise ECOCUP DISTRIBUTION d'un montant de 295.24 € TTC,

## II- INTERCOMMUNALITÉ

### - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGES REALISEES ENTRE LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2018 ET LE 31 AOUT 2019 SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP371-18-122	Vezins	105.36 €	75%	79.02 €	04 10 2018
EP371-18-123	Vezins	166.56 €	75%	124.92 €	22 10 2018
EP371-19-125	Vezins	718.56 €	75%	538.92 €	11 02 2019

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019
- Montant de la dépense : 990.48 euros TTC
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : **742.86 euros TTC.**

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal Municipal de Cholet.

### **III- EDUCATION - PERISCOLAIRE**

#### **- REGLEMENT GENERAL CANTINE, ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES ET ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES – MODIFICATION**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°51/2019 concernant les modifications du règlement général Cantine, Accueil de Loisirs Périscolaires et Accueil de Loisirs Extrascolaires suite à la mise en place du « Portail Famille » sur la commune avec application à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, dû à la mauvaise compréhension du règlement par certaines familles, de modifier le règlement général, dans sa partie « règlement spécifique à l'accueil périscolaire » au point « Facturation » en remplaçant la phrase « (sauf sur présentation d'un justificatif médical ou d'une attestation sur l'honneur délivré dans les 48 heures) » par la phrase « (sauf pour raisons médicale, justifiée dans les 48 heures par un certificat médical ou une attestation sur l'honneur des parents) »).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve la présente modification du règlement général Cantine, Accueil de Loisirs Périscolaires et Accueil de Loisirs Extrascolaires dans sa partie « règlement spécifique à l'accueil périscolaire » au point « Facturation » en remplaçant la phrase « (sauf sur présentation d'un justificatif médical ou d'une attestation sur l'honneur délivré dans les 48 heures) » par la phrase « (sauf pour raisons médicale, justifiée dans les 48 heures par un certificat médical ou une attestation sur l'honneur des parents) » et précise que le règlement général modifié cantine, Accueil de Loisirs Périscolaires et Accueil de Loisirs Extrascolaires sera envoyé à l'ensemble des familles utilisant les services précités accompagné d'un extrait de la présente délibération.

#### **- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DES LOCAUX PERISCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CSI CHLORO'FIL**

Monsieur le Maire présente au conseil les termes de la convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux périscolaires au profit de l'association « CSI CHLORO'FIL ».

Cette convention a pour objet de mettre gracieusement à disposition de l'association « CSI CHLORO'FIL » les locaux périscolaires afin d'y organiser les matinées d'éveil du RAM qui se dérouleront les jeudis sauf jours fériés et pendant les vacances scolaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve les termes de la convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux périscolaires au profit de l'association « CSI CHORO'FIL » et autorise monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **IV- DOMAINE - PATRIMOINE**

#### **- CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE LA COMMUNE DE VEZINS ET ENEDIS**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux de renouvellement des lignes basses tensions sont prévus par ENEDIS.

Une partie du tracé de ces renouvellements de câble passe sous les parcelles cadastrés AI 0145 et AI 0010 appartenant à la commune. Les travaux prévus comprennent un terrassement sur les parcelles précitées sur une

longueur de 23m pour la pose d'un câble électrique basse tension. Ce câble remplacera la ligne électrique aérienne existante.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a donc lieu de fixer les conditions de mise en place d'une convention de servitudes et présente les termes de cette convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

## **V – QUESTIONS DIVERSES**

### **Déclaration d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 19 Rue d'Anjou (AB 168)
- La Bitauderie (AB 172-1044-1053-1055)

### **Future Gendarmerie**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a reçu un avis favorable pour le permis de construire de la future gendarmerie.

### **Eglise – Devis mise en sécurité des lustres de chauffage**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis concernant la mise en sécurité des lustres de chauffage de l'église. Monsieur POISSONNEAU informe que cela a été vu en commission et que le service technique va intervenir avant décision.

### **Edicule sanitaire du canal – Rue de Cheneveau**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis va être demandé par monsieur POISSONNEAU concernant la pose d'un claustra devant les WC du canal. La solution de la pose de pots de fleurs va être également étudié.

### **Courrier – Mise en place du nouveau réseau de proximité des Finances publiques de Maine et Loire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier du Directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire concernant la mise en place du nouveau réseau de proximité des finances publiques au niveau du département. Le conseil municipal prend acte du courrier mais précise qu'il souhaiterait que soit gardé des plages horaires importantes pour l'accueil des usagers.

### **Conciliateur de Justice - Information**

Une information est faite par rapport au recours au conciliateur de justice.

### **Bassins de rétention – Implantation clôtures**

Monsieur Arnaud MURZEAU fait un point sur l'implantation des clôtures au niveau des bassins de rétention.

### **Marché – Liste des commerçants ambulants**

Monsieur le Maire présente la liste des commerçants présents sur le marché de Vezins et informe le conseil que quatre nouveaux commerçants arrivent sur le marché.

### **Nomination Assistant de prévention**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr Antoine MALLET, secrétaire général, va être nommé Assistant de prévention.

### **Réunions de municipalité – changement de dates**

Monsieur le Maire informe le conseil du changement de dates des deux prochaines réunions de municipalité.

### **Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées**

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées des commissions sociale locale ont lieu tous les mois sur Cholet et présente le planning pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020.

**Randonnée des Bois – Mazières en Mauges – 29.09.2019**

Monsieur le Maire informe le conseil que la Randonnée des Bois aura lieu le 29 septembre prochain et que la commune de VEZINS fait partie du parcours cyclo.

**AMF 49 – Invitation colloque « Les nouveaux outils pour la gestion du patrimoine des collectivités territoriales » - 15.10.2019**

**Département du Maine-et-Loire – Invitation ateliers attractivité Anjou**

**Département du Maine-et-Loire – Présentation agenda culturel jeune public 2019/2020**

**SAGE LAYON-AUBANCE-LOUETS – Invitation forum de l'Eau – 08.11.2019**

**VEOLIA – Invitation déjeuner congrès des maires – 20.11.2019**

✚ Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 20h15.

*Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 23 octobre 2019 à 18h30*

Le Maire,  
Cédric VAN VOOREN



